



Association Régionale de l'Action Sociale
District d'Aigle et Pays-d'Enhaut

Préavis n° 12-2022

Budget 2023 secteur AJE

validé par le Comité de Direction le 06.10.2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Intercommunal,

Par le biais de ce document, le Comité de direction vous soumet, pour étude et décision, le projet de budget 2023 pour l'accueil de jour des enfants.

Préambule

Les 15 communes du district d'Aigle ont donné leur accord pour la constitution d'un réseau d'accueil de jour des enfants dans le Chablais. A cette fin, un but optionnel de l'ARASAPE a été créé le 1^{er} janvier 2009. En novembre 2019, le Conseil Intercommunal a approuvé le nouveau plan de développement quinquennal 2020-2025 et la reconnaissance du Réseau « Enfants Chablais » a été renouvelé par la FAJE la même année.

Le but optionnel AJE fait l'objet d'une rubrique comptable distincte dans la comptabilité de l'ARASAPE. Les frais sont répartis entre les communes qui y ont adhéré avec des règles de financement définies par celles-ci, soit :

- Répartition du déficit du Réseau « Enfants Chablais » entre les 15 communes du district d'Aigle.
- Contribution socle en proportion du nombre d'habitants des communes ayant adhéré au but optionnel (réf. article 30 alinéa 2a des statuts de l'ARASAPE).
- Solde du déficit réparti entre les communes en fonction de la consommation en heures de garde de leurs habitants.

Les coûts de fonctionnement de ce réseau résultent :

- 1) de l'adoption des préavis N° 4-2008 « Création réseau AJE » et 5-2008 « Modification statuts ARASAPE » par le Conseil Intercommunal de l'ARASAPE le 06.11.2008
- 2) des coûts acceptés par le GT des Syndics et adoptés par le Conseil Intercommunal de l'ARASAPE le 28.05.2009
- 3) de l'adoption du préavis N° 7-2010 « Tarifs AJE » par le Conseil Intercommunal de l'ARASAPE le 15.07.2010
- 4) de l'adoption du préavis N° 09-2012 « Taux d'occupation des structures AJE dès 2013 » par le Conseil Intercommunal le 31.10.2012
- 5) de l'adoption du préavis N° 10-2014 « Plan de développement du Réseau AJE 2015-2019 » par le Conseil Intercommunal le 23.10.2014
- 6) de l'adoption du préavis N° 11.2015 « Règlement du réseau AJE au 01.01.2016 » par le Conseil intercommunal le 28.10.2015
- 7) de l'adoption du préavis N° 04.2017 « Répartition des charges du réseau AJE » par le Conseil intercommunal le 16.11.2017 (suite à la résolution des Syndics du 17.09.2014)
- 8) de l'adoption du préavis N° 08.2018 « Modification règlement réseau AJE » par le Conseil intercommunal le 11.10.2018
- 9) de l'adoption du préavis N° 08.2019 « Plan de développement du Réseau AJE 2020-2025 » par le Conseil intercommunal le 21.11.2019

1. Contribution socle

Le préavis n° 4-2017 propose de reprendre le mode de répartition défini à l'article 30 des statuts de l'ARASAPE, soit : « Une contribution socle en proportion de la population des communes ayant adhéré au but optionnel au 31 décembre de l'année précédente, selon le recensement cantonal officiel, et le solde en fonction des prestations dont ont bénéficié les enfants de ces communes au cours de l'exercice annuel concerné », et de définir cette contribution socle à 30% de l'ensemble des coûts à charge des communes. Le financement du solde par une répartition entre les communes des places consommées est maintenu.

La contribution socle doit faire l'objet d'une validation par le Conseil intercommunal chaque année.

2. Proposition budgétaire 2023

La proposition budgétaire 2023 porte les charges totales à CHF 26'929'386.- soit une hausse de 10.82% par rapport aux budgets 2022. La participation communale s'élève à CHF 10'037'500.- soit 37.27% des charges contre 37.36% aux budgets 2022.

La hausse des charges est justifiée par les éléments suivants :

Développement du Réseau

Préscolaire

- Création d'une structure préscolaire de 22 places à Ollon au 01.08.2023 (capacité totale à terme : 44 places), initialement prévue dans les budgets 2022 pour une ouverture au 01.01.2023. Ces places sont inscrites dans le plan de développement 2020-2025.
- Ouverture d'un groupe vertical supplémentaire de 10 places à la crèche l'Arbre à Musique à Gryon, budgété dès le 01.01.2023, à la suite d'une forte pression sur les places d'accueil dans les régions de Villars et Gryon. Malgré les prospections effectuées, ces communes ne disposent pas d'accueillantes en milieu familial. Cette augmentation correspond au plan de développement.

Parascolaire

Les efforts consentis par les communes ces dernières années pour la création de places parascolaires ont permis d'amoinrir la pression sur les places d'accueil en UAPE. Toutefois, les communes de la Plaine et d'Ollon souffrent encore d'une offre insuffisante. Le Réseau, en collaboration avec lesdites Municipalités, propose donc les ouvertures suivantes :

- Ouverture d'une structure parascolaire de 12 places à Noville pour la rentrée scolaire 2023 en lieu et place d'une UAPE à Rennaz prévue initialement pour le 01.08.2022. Cette offre est prévue dans le plan de développement.
- Augmentation de 24 places parascolaires à l'UAPE le Trait d'Union à Ollon pour la rentrée scolaire 2023. Le plan de développement prévoit la création de 12 à 24 places supplémentaires pour la commune.

Accueil familial de jour

- Estimation du nombre d'heures prestées pour les budgets 2023 par l'accueil familial : 477'500.

En 2022, l'exercice budgétaire avait été calculé sur une projection de 435'000. Or, à ce jour, selon les premières estimations, le nombre d'heures prestées devrait atteindre 455'000 en 2022. Ce total a été majoré de 5% pour 2023, selon la moyenne des augmentations des dernières années.

Rubriques salariales

- Augmentation des salaires au coût de la vie. Cette hausse est détaillée au titre 3 du présent préavis.
- Augmentation annuelle des salaires du personnel des structures conformément à la Convention collective cantonale de travail (CCCT). Les salaires sont augmentés en moyenne de 2% par année. Les salaires du personnel des structures représentent près de 55.25% des charges totales du réseau.
- Augmentation des charges salariales de pop e poppa Aigle à la suite de la réorganisation des enclassements sur la commune. La structure accueille dès la rentrée 2022 tous les 1-2P Aiglons exigeant une offre continue plus importante l'après-midi. De plus, la structure offre depuis la rentrée 2022 un accompagnement dans le transport des enfants scolarisés à Yvorne et accueillis à Aigle.
- Augmentation de la masse salariale de plusieurs structures dont La Trottinette à Villars et pop e poppa Aigle crèche à la suite d'une augmentation du taux de remplissage.
- Augmentation de la dotation en personnel et correction du ratio personnel formé et non formé à la crèche Arc-en-Ciel de Leysin afin de répondre aux normes cantonales de l'Office d'Accueil de Jour des Enfants (OAJE).
- Optimisation des charges salariales de plusieurs structures dont Les Renardeaux, Croc'Pom, pop e poppa Bex, La Cédille, Le Baobab, Le Glob'Trott, Le Suchet, Les Petits Lutins et Les Petits Montagnards, optimisation toutefois atténuée par suite de l'indexation des salaires au coût de la vie.
- Augmentation ponctuelle de la masse salariale des coordinatrices de l'accueil familial de jour afin de permettre une transition entre une collaboratrice partant à la retraite et la personne qui reprendra le poste. Augmentation de 10% du taux de coordination pour l'accueil familial de jour afin de répondre aux normes OAJE.
- Renforcement de l'équipe administrative AJE, notamment pour la gestion des contentieux par l'engagement d'un 20% supplémentaire et engagement d'une secrétaire pour la direction. Par ailleurs, le poste d'adjointe qualité, prévu dans les budgets 2022, a été réévalué et implique une augmentation salariale.

Rubriques charges d'exploitation

- Hausse du loyer des structures de Villeneuve.
- Augmentation des charges du transporteur entre les communes de Chessel, Noville et Rennaz induite par la hausse du carburant et l'adoption d'un bus 16 places (au lieu de 8 jusqu'alors).
- Ajout du transport en bus privé entre les communes de Chessel, Noville et Rennaz et la future UAPE de Noville (UAPE Les Renards).
- Hausse des charges immobilières de + 50% (mazout, électricité)
- Optimisation des frais de fonctionnement du Réseau grâce à l'envoi électronique des factures.
- Proposition de divers projets spécifiques. Cette rubrique est détaillée au titre 4. du présent préavis.
- Extourne de la provision de CHF 145'184.- faite en 2019 à la suite à l'arrêt de la collaboration avec servicefamille. Cette rubrique est détaillée au titre 5. du présent préavis.

A noter que les budgets ne tiennent pas compte d'une éventuelle hausse des loyers en lien à l'inflation actuelle.

Participation aux coûts de l'accueil de jour des enfants

L'augmentation entre l'exercice budgétaire 2023 et 2022 de CHF 2'629'333 des charges liées à l'accueil de jour des enfants est partiellement couverte par une hausse de la participation parentale (+ CHF 664'860.-) et des subventions ordinaires de la FAJE (+ CHF 486'613.-), ainsi qu'une augmentation des autres produits (+ CHF 519'988.-). Les taux de participation des différents acteurs aux charges sont donc les suivants :

	Taux participation budget 2023	Taux participation budget 2022	Variation
Contribution parentale	37.44%	38.75%	-1.31%
Subvention FAJE	18.82%	18.86%	-0.04%
Aides au démarrage	1.47%	0.77%	+0.70%
Autres produits	5.00%	4.26%	+0.74%
Participation communale	37.27%	37.36%	-0.09%

La baisse de la contribution parentale s'explique par le fait que les parents ne participent pas davantage aux frais malgré la hausse liée à l'adaptation des salaires au coût de la vie. Les aides au démarrage augmentent grâce aux aides versées par le Canton et la Confédération pour les nouvelles places créées.

La FAJE a augmenté son taux de subventionnement de la masse salariale éducative de 1%.

3. Adaptation des salaires au coût de la vie

En raison du renchérissement des prix des biens et services de consommation et conformément au statut du personnel de l'ARASAPE (article 13) et la Convention collective cantonale de travail pour le secteur de la petite enfance, le Comité de direction a décidé de budgéter une indexation des salaires de 3% à l'ensemble des salaires administratifs et éducatifs. Par équité, les salaires des accueillantes en milieu familial a également été budgété avec une hausse de 3%.

Il s'agit ici d'une prévision budgétaire. En effet, la grille salariale FSAE appliquée par l'ensemble des structures d'accueil du Réseau s'appuie sur l'IPC au 31 octobre pour déterminer l'indexation des salaires. Il est donc impossible à ce jour de prévoir le taux final qui sera appliqué pour 2023. Le Comité de direction souhaite également attendre cette période pour décider du taux d'indexation appliqué aux salaires des collaborateurs administratifs soumis au statut du personnel de l'ARASAPE.

Cette prévision budgétaire représente une hausse de CHF 639'818.- prise à charge à 19.76% par la FAJE et le solde par les communes.

4. Projets spécifiques

Le Comité de direction souhaite financer divers projets, soit ;

Projets	Explication	Coût
Etude des besoins Microgis	Cette étude permet de se doter d'une vision détaillée des enjeux futurs pour les infrastructures d'accueil et des pistes stratégiques qui s'offrent au Réseau en étudiant les aspects tant démographiques que géographiques des communes membres.	CHF 7'000
Conception d'une nouvelle grille tarifaire	La grille tarifaire appliquée aux parents n'a pas été modifiée depuis la création du Réseau. Ce projet, confié à un mandataire externe ayant fait plusieurs études similaires dans d'autres réseaux d'accueil, vise à revoir cette grille. Les objectifs de la réévaluation de la grille tarifaire sont les suivants ; - Augmenter la participation des familles aux charges du Réseau à hauteur de 40-42% - Veiller à ce que la nouvelle grille tarifaire ne demande pas un taux d'effort trop conséquent pour certains groupes familiaux	CHF 17'000
Revue de la politique salariale	Les salaires proposés par l'ARASAPE sont parmi les plus bas offerts dans les ARAS du Canton de Vaud. L'Association est donc confrontée à des difficultés à recruter des collaborateurs ou à les fidéliser. Ce projet, mené pour l'ensemble des collaborateurs soumis au statut du personnel (pour l'AJE, le personnel administratif), coûte 60'500 CHF. L'AJE participe à hauteur de 35% aux frais.	CHF 22'000
Revue des salaires éducatifs	La pénurie du personnel éducatif sur le marché du travail contraint les réseaux d'accueil à être plus attractif sur le marché. Au même titre que pour le personnel administratif, l'AJE souhaite revoir les salaires éducatifs.	CHF 21'000
Accompagnement restructuration AJE	Afin d'accompagner l'AJE dans sa restructuration, un forfait est prévu afin de faire appel à des mandataires externes en cas de besoin	CHF 10'000
Total		CHF 77'000

5. Extourne de la provision relative à servicefamilles

Lors sa création, la gestion du Réseau « Enfants Chablais » était externalisée à l'entreprise servicefamille (anciennement Amalthée). En 2018, l'ARASAPE a décidé de mettre fin à ce mandat pour le 31.12.2018 et de reprendre la gestion dudit réseau. L'entreprise servicefamille avait alors demandé à l'ARASAPE de lui rémunérer un montant de CHF 176'559.40 pour divers amortissements, notamment en locaux, logiciels et autres frais divers. Si une partie de la facture avait été acceptée, l'ARASAPE avait demandé une justification du solde restant de CHF 145'184.- et provisionné ce montant. A ce jour, l'ARASAPE n'a reçu aucune nouvelle de servicefamille quant aux justifications demandées. Le Comité de direction de l'ARASAPE propose donc d'extourner cette provision permettant ainsi de couvrir les projets spécifiques décrits au titre précédent.

6. Restructuration AJE

L'audit effectué par l'entreprise Move-UP à la demande des communes sur la gouvernance AJE a amené le Comité de direction de l'ARASAPE à prendre les premières mesures suivantes :

- Le fonctionnement de l'ARASAPE est réorganisé pour ses secteurs AJE et CSR/AAS au niveau de la gouvernance, avec deux directions distinctes.
- Le secteur AJE sera organisé indépendamment du secteur CSR/AAS. Il sera notamment doté de sa propre cellule RH et finance.

Ces décisions ont donc impliqué une revue globale de l'organisation AJE. Le tableau ci-dessous montre les budgets salaires du Réseau et de la gestion de l'accueil familial de jour, en différenciant les variations non liées à la restructuration et celles induites par la réorganisation.

AJE - Budget salaire 2023 - Restructuration

Rôle	Fonctions	Budget 2022	Budget 2023	Différence	Variations non liées à la restructuration	Variations liées à la restructuration
Direction générale	Directeur général Secrétaire de direction	84'501.00 CHF	6'274.00 CHF	-78'227.00 CHF	0.00 CHF	-78'227.00 CHF
RH	Responsable RH Spécialistes RH Assistante RH Collaboratrice RH	239'204.00 CHF	178'000.00 CHF	-61'204.00 CHF	0.00 CHF	-61'204.00 CHF
Finance	Responsable finance Spécialistes finance Collaborateurs finance	149'866.00 CHF	118'049.00 CHF	-31'817.00 CHF	0.00 CHF	-31'817.00 CHF
Autre transverse	Informaticien	14'189.00 CHF	25'935.00 CHF	11'746.00 CHF	11'746.00 CHF	0.00 CHF
Direction AJE	Responsable AJE Responsable admin Responsable structures	261'434.00 CHF	336'700.00 CHF	75'266.00 CHF	0.00 CHF	75'266.00 CHF
Structure	Adjoint-e qualité	50'328.00 CHF	67'300.00 CHF	16'972.00 CHF	16'972.00 CHF	0.00 CHF
Accueil familial	Coordinatrices Secrétaire AFJ	287'360.00 CHF	327'200.00 CHF	39'840.00 CHF	39'840.00 CHF	0.00 CHF
Administration	Gestionnaires dossiers Contentieux Apprentis Secrétaire AJE	311'018.00 CHF	383'406.00 CHF	72'388.00 CHF	12'082.00 CHF	60'306.00 CHF
Administration	Provision pour renfort	0.00 CHF	40'000.00 CHF	40'000.00 CHF		40'000.00 CHF
Total		1'997'900.00 CHF	1'482'864.00 CHF	84'964.00 CHF	80'640.00 CHF	4'324.00 CHF

7. Offre en places d'accueil

L'offre en places d'accueil pour le Réseau se décline ainsi :

Places d'accueil offertes	Budget 2023	Budget 2022	Plan développement 2025	Solde à ouvrir
Offre préscolaire par région (place)				
Bex, Gryon, Lavey	64	54	76	12
Aigle, Corbeyrier, Ollon, Yverne	154	132	154 à 176	0 à 22
Ormont-Dessus, Ormont-Dessous, Leysin	22	22	22 à 32	0 à 10
Chessel, Noville, Rennaz, Roche, Villeneuve	94*	94*	108	14
Total	334	302	360 à 392	26 à 58
	+32			
Offre parascolaire par région (place)				
Bex, Gryon, Lavey	132	132	108 à 112	-24 à -20
Ollon, Corbeyrier	84	60	72 à 84	-12 à 0
Aigle, Yverne	120	120	120 à 132	0 à 12
Ormont-Dessus, Ormont-Dessous, Leysin	36	36	24	-12
Chessel, Noville, Rennaz, Roche, Villeneuve	132	132	108	-24
Total	504	480	432 à 460	-72 à -44
	+24			

* Il s'agit ici des places destinées au Réseau. Les places prévues pour l'HRC ne sont pas intégrées.

La forte pression sur les places parascolaires amène à un dépassement du plan de développement pour ce type d'accueil. Ce dépassement est effectif depuis 2021.

8. Les chiffres

Rubriques comptables	Budget 2023			Budget 2022		
Frais de fonctionnement de la coordination du Réseau	5.28%	CHF	1'422'600.00	4.81%	CHF	1'168'406.00
Frais de fonctionnement de l'accueil familial de jour	20.53%	CHF	5'529'326.00	20.72%	CHF	5'035'880.00
Charges prévisionnelles des structures d'accueil (crèche et UAPE)	74.19%	CHF	19'977'460.00	74.47%	CHF	18'095'767.00
Total des dépenses	100.00%	CHF	26'929'386.00	100.00%	CHF	24'300'053.00
Contribution parentale à l'accueil familial de jour	10.08%	CHF	-2'715'000.00	10.01%	CHF	-2'432'600.00
Contribution parentale à l'accueil pré- et parascolaire	27.35%	CHF	-7'366'350.00	28.74%	CHF	-6'983'890.00
Subventions de la FAJE et de l'OFAS	20.29%	CHF	-5'464'890.00	19.63%	CHF	-4'768'777.00
Produits du fonctionnement de la coordination du Réseau	1.73%	CHF	-463'200.00	1.42%	CHF	-344'900.00
Participation de l'Hôpital de Rennaz	1.72%	CHF	-462'732.00	1.67%	CHF	-406'670.00
Produits divers	1.56%	CHF	-419'714.00	1.17%	CHF	-283'588.00
Déficit à charge des communes	37.27%	CHF	-10'037'500.00	37.36%	CHF	-9'079'628.00
Total des recettes	100.00%	CHF	-26'929'386.00	100.00%	CHF	-24'300'053.00

9. Répartition de la contribution communale

Comme expliqué en préambule et au chapitre 1 du présent préavis, la répartition des coûts de fonctionnement entre les communes qui ont adhéré au but optionnel AJE comprend une contribution soignée de 30% du déficit des structures du réseau « Enfants Chablais » en fonction du nombre d'habitants, le solde (70%) étant réparti entre les communes en fonction de la consommation de ces derniers. La détermination des heures consommées par commune lors de l'établissement des budgets est, usuellement, basée sur la consommation effective d'août à juillet. Les budgets 2023 sont basés sur une consommation totale d'heures de 1'624'037.12 contre 1'445'906.10 au budget 2022, soit une augmentation de 12.32%.

La répartition du déficit entre les communes du District d'Aigle se présente comme suit :



Budget 2023 - Réseau d'accueil de jour des enfants



REPARTITION DES COÛTS But Optionnel "Gestion d'un réseau d'accueil de jour des enfants dans le district d'Aigle"

Commune	Budget 2023 par commune		Montant par habitant 2023		Budget 2022 par commune		Montant par habitant 2022		Ecart		Ecart		Résultats 2021		Montant par habitant 2021	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	%	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Aigle	CHF 2'349'896.12	CHF 217.02	CHF 2'055'615.98	CHF 195.44	CHF 2'542'80.14	Sfr. 1'564'065.22	CHF 153.08									
Bex	CHF 1'730'305.59	CHF 214.60	CHF 1'576'531.88	CHF 201.40	CHF 1'537'73.71	Sfr. 1'181'773.23	CHF 150.18									
Chassel	CHF 120'232.61	CHF 241.92	CHF 97'390.22	CHF 220.47	CHF 223'42.39	Sfr. 79'656.02	CHF 185.68									
Corbeyrier	CHF 61'592.36	CHF 140.30	CHF 54'310.92	CHF 122.05	CHF 7'281.44	Sfr. 42'463.94	CHF 97.17									
Gryon	CHF 319'132.50	CHF 230.92	CHF 317'323.95	CHF 230.28	CHF 1'808.95	Sfr. 220'833.54	CHF 163.94									
Lavey-Morcles	CHF 187'295.72	CHF 193.89	CHF 153'578.56	CHF 162.69	CHF 337'17.16	Sfr. 116'649.42	CHF 125.29									
Leyrin	CHF 660'122.13	CHF 181.50	CHF 575'502.88	CHF 157.89	CHF 84'619.25	Sfr. 449'290.27	CHF 118.99									
Noville	CHF 248'924.65	CHF 212.94	CHF 251'265.78	CHF 214.76	CHF -2'341.13	Sfr. 185'939.14	CHF 159.33									
Ollon	CHF 1'392'071.49	CHF 176.12	CHF 1'236'954.32	CHF 162.03	CHF 155'117.17	Sfr. 911'098.61	CHF 120.52									
Ormont-Dessous	CHF 210'665.65	CHF 181.29	CHF 180'687.84	CHF 153.13	CHF 29'967.81	Sfr. 134'662.90	CHF 118.04									
Ormont-Dessus	CHF 233'645.58	CHF 161.02	CHF 233'596.31	CHF 159.34	CHF 49.27	Sfr. 160'669.90	CHF 112.06									
Rennaz	CHF 212'855.88	CHF 241.06	CHF 194'134.81	CHF 218.37	CHF 18'721.07	Sfr. 136'085.42	CHF 156.24									
Roche	CHF 594'324.30	CHF 317.14	CHF 565'261.14	CHF 302.60	CHF 29'063.16	Sfr. 417'588.39	CHF 228.69									
Villeneuve	CHF 1'466'445.30	CHF 247.67	CHF 1'312'516.10	CHF 224.86	CHF 153'929.20	Sfr. 983'998.99	CHF 170.37									
Yvorne	CHF 250'000.13	CHF 240.85	CHF 274'457.71	CHF 256.50	CHF -24'457.58	Sfr. 176'050.72	CHF 164.38									
TOTAL	CHF 10'037'500.00	CHF 212.60	CHF 9'079'628.00	CHF 196.04	CHF 937'872.00	Sfr. 6'760'265.71	CHF 147.45									

10. Taux de consommation des heures de garde entre les communes

Communes	Budget 2023	Budget 2022	Variation (%)
Aigle	23.62%	22.61%	+1.01%
Bex	17.31%	17.56%	-0.25%
Chessel	1.26%	1.13%	+0.13%
Corbeyrier	0.48%	0.44%	+0.04%
Gryon	3.29%	3.72%	-0.43%
Lavey-Morcles	1.79%	1.54%	+0.25%
Leysin	6.09%	5.68%	+0.41%
Noville	2.48%	2.87%	-0.39%
Ollon	12.64%	12.40%	+0.24%
Ormont-Dessous	1.94%	1.75%	+0.19%
Ormont-Dessus	2.01%	2.32%	-0.31%
Rennaz	2.23%	2.23%	+0.00%
Roche	6.76%	7.17%	-0.41%
Villeneuve	15.5%	15.25%	+0.25%
Yvorne	2.62%	3.33%	-0.71%
TOTAL	100%	100%	

11. Conclusions

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ARASAPE vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Intercommunal, de prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis n° 12-2022
Où le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier ce dossier
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Le Conseil Intercommunal de l'ARASAPE décide :

- De fixer la contribution sociale à charge des communes à 30% du déficit en fonction de la population de chaque commune (soit pour le budget 2023 : CHF 63.78 /habitant)
- D'accepter le dépassement du plan de développement pour les places parascolaires
- D'autoriser l'extourne de la provision liée à servicefamille de CHF 145'184.-
- D'adopter le budget de fonctionnement 2023 de l'accueil de jour des enfants, Réseau « Enfants Chablais », présentant les résultats suivants :

1. Total des charges :	CHF 26'929'386.00
2. Total des produits :	CHF 16'891'886.00
3. Soit un excédent à charge des Communes membres de :	CHF 10'037'500.00

Dans l'attente de votre décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de direction de l'ARASAPE
Le Président : Fabio Lecci Secrétaire : Eliane Desarzens



Bex, le 03 octobre 2022

Rapport de la Commission de gestion

Sur le préavis N°012-2022

“Budget 2023 secteur AJE”

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Conformément au mandat qui lui a été confié, la Commission de gestion s'est réunie le 6 octobre 2022 à la salle de conférences de Massongex 4 à Bex » afin d'étudier le préavis sur le "Budget 2023 secteur AJE ».

Elle a été reçue par Monsieur Fabio Lecci, Président du Comité de direction, Monsieur Eric Fatio membre du Comité de direction, Madame Eliane Desarzens secrétaire du conseil intercommunal, Monsieur Guillaume Moulin, Responsable finances et comptabilité, Madame Malorie Murisier, Directrice ad intérim du réseau "Accueil de jour des enfants" et Monsieur Fitim Rustemi adjoint au service des finances de l'AJE. Toutes ces personnes lui ont fourni les renseignements utiles à la bonne compréhension du préavis et ont répondu à toutes leurs questions ; elle les en remercie.

La commission constate que malgré ses recommandations de l'année précédente, les montants de l'accueil de jour des enfants à charge des communes est en perpétuelle augmentation. Cependant, elle propose à l'Assemblée de ne pas modifier la contribution sociale, à savoir 30% de l'ensemble des coûts à la charge des Communes, pour l'année 2023. Il semblerait que les charges ne vont pas diminuer dans les prochaines années, car au niveau cantonal notre réseau est mal positionné. En effet, nous occupons la 28^{ème} place sur 31 pour l'accueil du parascolaire et la 25^{ème} place sur 31 pour le préscolaire.

La commission s'est posée la question de savoir si la part parentale devait être augmentée ; la grille tarifaire sera réévaluée par un mandataire externe si ce budget est validé.

Les points suivants ont également été relevés :

- La masse salariale est basée sur une indexation au coût de la vie estimée à 3%, en attente du montant exact communiqué au 31.10.2022 par l'Etat de Vaud.
- Certaines structures se sont réorganisées à l'interne ; la baisse des salaires ne se voit pas car il y a l'indexation au coût de la vie.
- Une optimisation d'environ CHF 15'000.00 peut être réalisée par l'envoi électronique des factures.
- **La commune de Villeneuve a annoncé une hausse importante du loyer de ses structures. Vu la vétusté des locaux de L'Espace 1000 pattes, la commission s'étonne de cette augmentation.** Au budget 2022 il était mentionné CHF 62'960.00 et au budget 2023 CHF 113'040.00. Aucune information lui a été donnée sur une éventuelle rénovation des locaux ; dès lors cette augmentation n'est pas justifiée à ses yeux. Elle laisse le soin au CODIR de prendre les mesures nécessaires pour contester ces hausses de loyer. De plus, la commission a demandé au CODIR le prix au m2 de toutes les structures du réseau.

Amendement :

Ramener ce poste au montant du budget 2022.

Au vu, des charges toujours en augmentation, la commission vous propose d'amender au point N°4 du préavis « Projets spécifiques » :

- Revue de la politique salariale CHF 22'000.00
- Revue des salaires éducatifs CHF 21'000.00
- Accompagnement restructuration AJE CHF 10'000.00

En effet, elle estime qu'il n'est pas nécessaire pour l'instant de lancer ces 3 chantiers.

Nous proposons donc d'accepter les conclusions de ce préavis tel qu'amendé par la Commission de gestion, à savoir :

Le Conseil Intercommunal de l'ARASAPE décide :

- De fixer la contribution sociale à 30% du déficit à charge des communes en fonction de la population de chaque commune.
- D'accepter le dépassement du plan de développement pour les places parascolaires
- D'autoriser l'extourne de la provision liée à Servicefamilles de CHF 145'184.00
- D'adopter le budget de fonctionnement 2023 de l'accueil de jour des enfants, Réseau « Enfants Chablais », tel qu'amendé :

Pour la Commission de gestion :

Laurence Habegger



Membre

Deborah Segui

Membre

Nicole Tougne



Membre

Muriel Ferrara



Membre

Fait à Rennaz, 12 octobre 2022

Rapport de la Commission de gestion
Sur le préavis N°012-2022
"Budget 2023 secteur AJE"

TEXTE RECTIFIANT L'AMANDEMENT FAIT PAR LA COMMISSION DE GESTION

Texte du rapport

La commune de Villeneuve a annoncé une hausse importante du loyer de ses structures. Vu la vétusté des locaux de L'Espace 1000 pattes, la commission s'étonne de cette augmentation. Au budget 2022 il était mentionné CHF 62'960.00 et au budget 2023 CHF 113'040.00. Aucune information lui a été donnée sur une éventuelle rénovation des locaux ; dès lors cette augmentation n'est pas justifiée à ses yeux. Elle laisse le soin au CODIR de prendre les mesures nécessaires pour contester ces hausses de loyer. De plus, la commission a demandé au CODIR le prix au m2 de toutes les structures du réseau.

Amendement : Ramener ce poste au montant du budget 2022.

Texte selon discussion

La commune de Villeneuve a annoncé une hausse importante du loyer de ses structures. Vu la vétusté des locaux de L'Espace 1000 pattes et Oxy'Jeune, la commission s'étonne de cette augmentation. Au budget 2022, il était mentionné CHF 62'960.00 et au budget 2023 CHF 113'040.00 pour l'Espace 1000 Pattes. Pour Oxy'Jeune CHF 62'000.00 au budget 2022 et CHF 153'914.00 au budget 2023.

Aucune information n'a été donnée à la commission concernant une éventuelle rénovation des locaux ; dès lors cette augmentation n'est pas justifiée à ses yeux. Elle laisse le CODIR prendre les mesures nécessaires pour contester ces hausses de loyer. De plus, la commission a demandé au CODIR le prix m2 de toutes les structures du réseau.

Amendement : ramener ces postes (loyers et charges immobilières) avec le montant du loyer actuel soit : CHF 84'240.00 pour l'Espace 1000 pattes et CHF 76'634.00 pour Oxy'Jeune

Pour la Commission de gestion :

Laurence Habegger
Membre



Deborah Segui
Membre



Nicole Tougne
Membre



Muriel Ferrara
Membre

Fait à Leysin, 17 novembre 2022